

CCIG info

www.ccig.ch

Bulletin d'information de la
Chambre de commerce, d'industrie
et des services de Genève

SUBMERGÉ PAR LES PAPIERS?
Nous avons la solution!
**LA GESTION ÉLECTRONIQUE
DE DOCUMENTS (GED)**

DU COPIEUR À LA GED

T. 0848 912 912
www.devillard.ch

devillard

Votation du 3 mars

Aide aux familles, remplacement de la TVA et loi sur la police :
la CCIG fait part de ses recommandations.

PAGES 3+4

Paix en Amérique

Heureuses conséquences pour le **commerce genevois** en particulier pour l'horlogerie et les pièces à musique...

PAGE 7

Les événements de la CCIG

Après avoir appris comment réseauter, les **manifestations** permettent de passer à la mise en pratique.

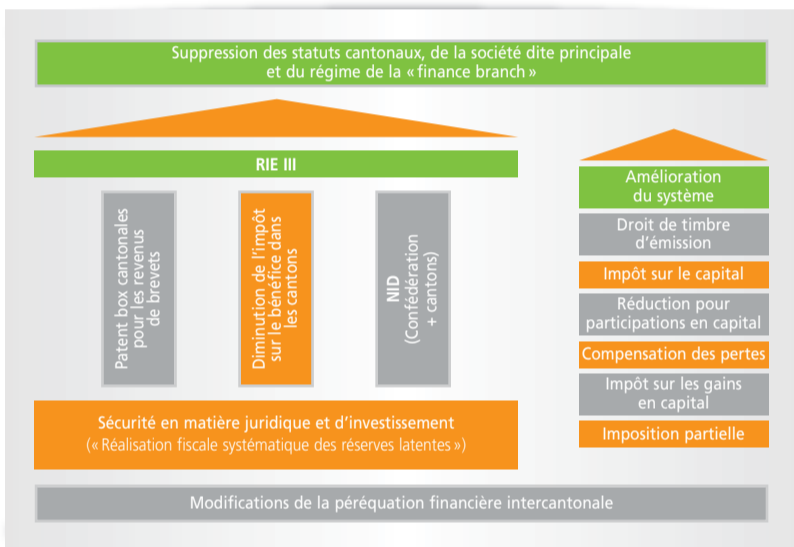
PAGE 8

RÉFORME DE L'IMPOSITION DES ENTREPRISES RIE III

Prospérité genevoise à préserver

La consultation ouverte par le Conseil fédéral sur le projet de troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) s'est clôturée fin janvier. Son objectif : supprimer les « statuts fiscaux » pour répondre aux attentes internationales. Cette suppression engendre un manque à gagner pour les finances publiques et le Conseil fédéral a imaginé des mesures compensatoires. Ce dossier a pour but de présenter les principaux enjeux de cette réforme.

Journée du Conseil d'administration, 4^e édition, Lausanne, le 5 février 2015



Deux éléments fondamentaux

L'analyse de la CCIG est guidée par deux éléments. Tout d'abord, la réforme prévue doit s'assurer de remplir les conditions d'acceptation internationales. Il est nécessaire que les modifications législatives qui sont envisagées jouissent d'une pérennité dans le temps et offrent aux entreprises une visibilité fiscale à long terme.

En second lieu, il convient de rappeler que Genève et l'Arc lémanique constituent le second pôle écono-

mique de la Suisse. Le maintien d'un tissu économique fort sur le canton de Genève est un impératif dont la réforme proposée doit tenir compte, tant pour le bien du canton que celui du pays. En effet, les sociétés au bénéfice de statuts fiscaux, outre qu'elles présentent une forte valeur ajoutée, sont en connexion directe avec l'économie locale : une étude de la Fondation pour Genève* a chiffré à plus de 22 % la part de la valeur ajoutée cantonale qui peut être attribuée aux sociétés bénéficiant de statuts

fiscaux et à 60 000 les emplois directs, indirects et induits qui sont liés à leur présence à Genève. Les prémisses étant posées, il s'agit maintenant d'examiner les mesures de compensation proposées dans le projet de loi en synthétisant la position énoncée par la CCIG.

Imposition préférentielle des produits de licence (licence box)

Cette mesure favorise les activités dans la recherche, le développement et l'innovation. Elle permettra de résoudre la problématique fiscale de certaines sociétés particulièrement actives sur ce plan, comme dans l'industrie chimique, pharmaceutique ou des parfums et arômes. Il conviendra toutefois de s'assurer de l'acceptation internationale des licence box, ces instruments fiscaux étant sous examen au niveau de l'OCDE et de l'UE.

Impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts (NID)

Actuellement, il est possible de déduire les intérêts sur le capital étranger d'une entreprise. Cette mesure propose d'étendre cette

possibilité au capital en fonds propres. Elle contribuerait sans aucun doute à maintenir ou attirer des activités de financement en Suisse. Prévue pour être obligatoire tant au niveau de la Confédération que des cantons, elle pourrait néanmoins induire des coûts importants pour les cantons.

Adaptation de l'impôt sur le capital

Cette proposition est une réponse adéquate à la hausse de l'imposition du capital qui résulterait de l'abolition des statuts fiscaux cantonaux. Le capital qui finance les participations, les biens immatériels et les prêts intra-groupe sera ainsi imposé à un taux réduit.

suite page 2

La réforme est-elle nécessaire ?

Le système fiscal suisse prévoit actuellement des statuts fiscaux cantonaux s'appliquant à certaines sociétés aux caractéristiques particulières et dont les activités sont principalement tournées vers l'étranger (société de holding, sociétés de domicile et autres sociétés mixtes). En vertu de ce statut, celles-ci voient leur bénéfice imposé à un taux réduit. Bien que ce régime ait largement fait ses preuves, il est de moins en moins accepté au niveau international. Afin de préserver l'accès aux marchés internationaux pour les entreprises helvétiques, il est impératif que la Suisse respecte les standards admis internationalement. La suppression des statuts fiscaux cantonaux est donc inévitable.

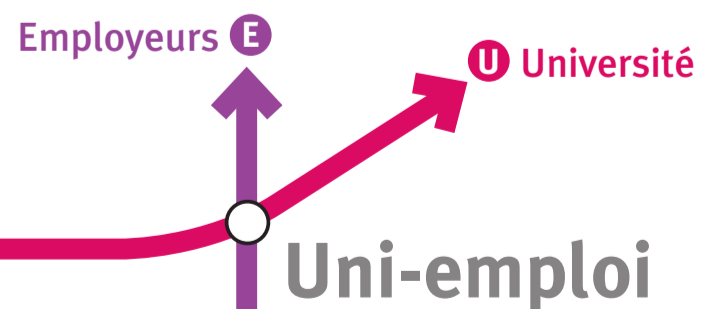
Les entreprises concernées se retrouvent donc dans une situation d'incertitude, nuisible tant à la bonne marche de leurs affaires qu'à l'attractivité de la place économique suisse. Le projet mis en consultation doit permettre de clarifier la situation.

*Impact du secteur international sur Genève et l'arc lémanique, cahier n°1, mars 2013, Genève

Votre partenaire de référence pour le recrutement de profils universitaires.

- Publications d'offres d'emploi
- FORUMS de recrutement
- Réseau d'Alumni

Unige.ch/emploi 022 379 77 08



CHARLES LASSAUCE
membre de la Direction



PAV : crever le plafond de verre

Le secteur de l'Etoile ne se doit pas de briller uniquement par son nom. Prévu pour être emblématique du futur quartier PAV, il doit susciter envie et admiration, être innovant et audacieux. La récente présentation des résultats du mandat d'étude parallèle – si elle n'a pas levé toutes les craintes de se solder par un développement timoré – aura eu le mérite de présenter une image novatrice de Genève, en valorisant la densité verticale plutôt que la saturation de l'espace au sol.

Composé de quatre îlots aux gabarits comparables à ceux de l'espace bâti actuel, chacun de ces îlots accueillant un bâtiment plus élevé (env. 70 m), le périmètre de l'Etoile profitera de son ouverture sur le grand parc public du PAV pour oser une densité élevée, symbolisée par la construction de trois tours pouvant culminer à plus de 170 m.

Cette image directrice ne saurait toutefois occulter la réalité du terrain pour les entrepreneurs. D'aucuns ont fait part de leurs inquiétudes quant au moment et à la durée de la transformation, au séquencage des phases et à la prise en compte des enjeux financiers dont pourrait dépendre tant la réussite du projet PAV que la pérennité des entreprises. Comment pourront-elles survivre dans un territoire en constante mutation ? Quelle sera la prise en compte de leurs besoins, en termes de surfaces et de mobilité notamment, alors que tous les efforts urbanistiques sont focalisés sur la création d'un écoquartier pour locataires futurs ?

Depuis plusieurs années, un large panel d'acteurs, dont les entrepreneurs présents sur place, souhaitent pouvoir s'appuyer sur un Etat plus opérationnel, apte à leur donner des réponses. Pour sa part, la CCIG a plaidé pour l'audace d'un quartier plus « vertical », permettant l'éclosion d'une nouvelle dynamique urbaine, à l'image de l'évolution constatée dans le périmètre de la Prime tower zurichoise.

Si tout est encore à créer en matière d'opérationnalité étatique, un premier jalon d'audace semble avoir été posé avec ce projet lauréat, faisant naître l'espoir que ces tours crèveront enfin le plafond de verre qui empêche Genève de se développer en trois dimensions.

ÉDITORIAL

suite de la page 1 ►

Déclaration des réserves latentes (step up)

Le step up s'appliquant en cas de suppression d'un statut fiscal cantonal permet à l'entreprise de déclarer ses réserves latentes et de payer l'impôt qui en découle aux conditions fiscales prévalant lorsqu'elle bénéficiait du statut fiscal. La créance fiscale qui en résulte s'étend sur dix ans et un amortissement des réserves latentes peut se faire sur la même période. Cette faculté pourrait s'avérer intéressante pour les sociétés dont le bénéfice est très régulier mais peu utile pour celles dont les résultats sont très volatiles, lesquelles sont largement majoritaires ! Cette mesure présente l'inconvénient d'une acceptabilité internationale incertaine. Par ailleurs, la question de la méthode d'évaluation de ces réserves latentes se pose.

Dans tous les cas, elle ne constituerait en aucun cas une alternative, même temporaire, à la baisse des taux qui devra être pratiquée à Genève, cette mesure n'offrant pas une prévisibilité suffisante pour les entreprises concernées. Le step up devrait par ailleurs rester optionnel pour les entreprises.

Suppression du droit de timbre

A l'évidence, cette mesure est positive pour l'attractivité de la Suisse puisqu'elle mettrait notre pays sur un pied d'égalité avec les nombreux pays européens qui y ont renoncé. Toutefois, elle est sans lien de connexité avec la question centrale de l'abolition des statuts fiscaux cantonaux.

Dès lors que cette suppression est relativement coûteuse pour la Confédération, elle ne peut être soutenue que dans la mesure où son adoption ne remet pas en cause d'autres propositions directement en lien avec l'abolition des statuts fiscaux cantonaux ou des mesures de compensation financière de la Confédération.

Renforcement de la systématique fiscale

Qu'il s'agisse de l'adaptation de la compensation des pertes ou de celle de la réduction pour participation, ces mesures ne sont pas en lien direct avec l'abolition des statuts fiscaux cantonaux et leurs effets seraient très limités dans ce contexte. Toutefois, ces questions devraient être reprises en dehors de cette troisième réforme de l'imposition des entreprises.

Imposition des gains en capital sur titres

Ce nouvel impôt n'a pas sa place dans le cadre de cette réforme de l'imposition des entreprises. La pertinence de son introduction dans la systématique fiscale helvétique

Tableau synthétique des positions de la CCIG

| | |
|--|--|
| Nouvelles réglementations pour les revenus mobiles | Favorable |
| Abaissement des taux cantonaux de l'impôt sur le bénéfice | Favorable |
| Amélioration de la systématique du régime d'imposition des entreprises | Réservé |
| Suppression des statuts fiscaux cantonaux | Favorable |
| Licence box | Favorable/facultatif |
| Impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts | Favorable/facultatif |
| Impôt sur le capital (adaptation) | Favorable |
| Step up (traitement des réserves latentes) | Défavorable/sinon, facultative et optionnelle pour les entreprises |
| Droit de timbre d'émission (suppression) | Favorable sous réserve |
| Report des pertes (adaptation) | Défavorable |
| Réduction pour participation | Défavorable |
| Impôt sur les gains en capital | Défavorable |
| Procédure d'imposition partielle | Défavorable |
| Mesure fiscale proposée | Introduction d'une taxe au tonnage |

La prise de position de la CCIG adressée au Département fédéral des finances peut être consultée sur le site de la CCIG, dans les archives de la rubrique « Défendre l'économie/Procédures de consultation ».

devrait s'évaluer dans le cadre d'une réflexion sur l'imposition du patrimoine, incluant notamment la question de l'imposition de la fortune. La CCIG estime que cette mesure doit être exclue de RIE III.

Spécificités cantonales largement ignorées

Le principe de mesures de compensation verticale (redistribution d'une partie de l'IFD par la Confédération) et horizontale (mesures appliquées par les cantons) peut être soutenu. Les spécificités cantonales sont toutefois insuffisamment prises en compte et la méthode d'attribution des fonds envisagée ne permettra vraisemblablement pas de cibler les cantons qui ont réellement besoin d'une compensation de la part de la Confédération.

Par ailleurs, l'effort de la Confédération, qui bénéficie de 3 milliards de recettes par an venant des sociétés concernées par les statuts fiscaux cantonaux, nous apparaît insuffisant et pourrait être plus important au vu des enjeux la concernant.

S'agissant des mesures de compensation verticale, le mécanisme prévu

est l'augmentation de 17 à 20,5%, étalée sur trois ans, de la part de l'IFD rétrocédée aux cantons. Ceci revient à renoncer à tout ciblage des cantons qui subissent une réelle perte de recettes fiscales, dont Genève.

Notre canton est par ailleurs fortement désavantagé également par le mode de détermination de la part cantonale, qui résulte de la proportion de la part IFD du canton sur le produit global de l'impôt, et non sur la seule part « personnes morales ». Ces mesures devraient par conséquent être plus directement ciblées sur les cantons qui ont besoin de cet appui au vu des impacts de la réforme pour leur tissu économique.

Enfin, au vu de l'état positif des finances fédérales et des excédents prévisibles pour les années à venir, il est souhaitable que la Confédération anticipe les coûts de cette réforme. Nous approuvons par conséquent la constitution d'excédents structurels dont il est à espérer qu'ils seront plus importants que ceux d'ores et déjà prévus. ■

La CCIG propose une mesure complémentaire

L'objectif essentiel de la réforme pour Genève est l'abaissement du taux ordinaire d'imposition du bénéfice. Des mesures sectorielles pourraient également être envisagées. Ainsi, Genève est devenue au cours de la dernière décennie un pôle important du shipping international. Activité à forte valeur ajoutée, elle contribue de manière importante à la prospérité du canton. Dans ce contexte, l'introduction d'une **imposition au tonnage** pour les sociétés de navigation renforcerait la présence des entreprises maritimes et, indirectement, celle des sociétés de matières premières.

Cette taxe au tonnage, qui se substitue à l'impôt sur le bénéfice, est calculée sur le tonnage net des navires. Elle est connue par la plupart des pays de l'Union européenne et ne fait pas l'objet de contestation internationale.

Le taux à 13%

Sur le plan genevois, la diminution à 13% du taux d'imposition sur le bénéfice des sociétés est la mesure principale à adopter. Celle-ci ne fait toutefois pas formellement partie du projet mis en consultation dès lors que la réduction du taux de l'IFD n'est pas envisagée et que le taux de l'impôt cantonal est de la compétence de chaque canton.

INTERVIEW

Trois questions à Stéphane Tanner, expert fiscal, président de la Commission fiscale de la CCIG

**En quoi cette réforme se distingue-t-elle des précédentes ?**

La troisième réforme de la fiscalité de l'entreprise fait suite à celles intervenues en 1997 et 2009.

La première réforme portait en particulier sur les rendements de participations et visait à réduire ou supprimer la multiple imposition économique. Elle limitait ainsi l'imposition des bénéfices des sociétés de capitaux à deux échelons (double imposition économique), celui de l'entreprise (impôt sur le bénéfice) et celui de l'actionnaire personne physique (imposition du dividende).

La seconde réforme visait notamment à mettre sur pied d'égalité l'imposition des bénéfices de l'entreprise, qu'elle que soit sa forme juridique (société de personnes ou de capitaux), au moyen de différentes mesures, dont une réduction de l'imposition des dividendes pour les actionnaires personnes physiques.

La troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) est quant à elle dictée par la nécessité pour la Suisse de se conformer aux standards internationaux, en supprimant les « régimes fiscaux cantonaux » (ou « statuts fiscaux ») qui ont pour effet de limiter l'imposition de certaines sociétés internationales. Cette suppression doit toutefois s'accompagner de mesures permettant de maintenir l'attractivité fiscale de la Suisse et des cantons, indispensable au soutien du tissu économique.

Pourquoi le canton de Genève est-il particulièrement exposé ?

Les sociétés au bénéfice d'un « statut fiscal » sont particulièrement nombreuses à Genève (1100 entreprises), et les maintenir sur le territoire du canton est fondamental pour notre économie et le financement des collectivités publiques.

Les seules mesures techniques proposées par le projet de RIE III (Licence box, NID, step up), outre le coût qu'elles engendreraient pour le budget de l'Etat et l'incertitude de leur compatibilité aux standards internationaux, ne permettront toutefois pas au canton de Genève d'atteindre cet objectif.

Pour cette raison, une réduction du taux d'imposition des bénéficiaires à 13 % est une mesure indispensable de cette réforme. Ce taux impliquera par ailleurs une augmentation de l'impôt pour les sociétés actuellement au bénéfice d'un « statut fiscal », mais dans une mesure acceptable qui devrait permettre de pérenniser leur présence à Genève.

Pourquoi les communes doivent-elles également soutenir le projet ?

La baisse du taux d'imposition des bénéfices des entreprises à hauteur de 13 % est le compromis nécessaire à atteindre pour espérer retenir les sociétés concernées sur le territoire du canton. Le maintien des emplois (22 000 emplois directs) et des recettes fiscales en découlant pour le canton comme pour les communes en dépend.

Sans négliger les aspects liés aux coûts de la réforme pour la collectivité publique et les débats relatifs aux mesures de compensation, il est ainsi indispensable que communes et canton donnent toutes ses chances à cette troisième réforme en la soutenant.

VOTATION DU 3 MARS 2015

Famille, énergie, police: le menu des votations

Initiative populaire « Aider les familles ! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt »



L'initiative demande l'exonération fiscale des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle. Les initiants partent du principe que les familles ne bénéficient pas pleinement des allocations au vu de l'imposition de celles-ci. Grâce à cette initiative, ils espèrent donc à la fois abaisser la facture fiscale des familles et, en baissant le montant de leur revenu imposable, favoriser leur accès aux prestations et autres subventions publiques dépendantes du revenu.

Si l'initiative peut paraître séduisante, la CCIG recommande cependant de la rejeter. En effet, cette initiative contrevient aux principes fiscaux élémentaires, notamment la contribution en fonction de la capacité économique des contribuables.

Les allocations constituent en effet un revenu, revenu qu'il convient donc de prendre en compte au moment de définir la capacité contributive d'un contribuable. Des déductions sont ensuite pré-

vuees suivant les situations individuelles, mais le point de départ doit être le même pour tous.

Il faut en parallèle aussi souligner que, grâce aux nombreuses déductions déjà prévues pour les familles, la moitié environ des ménages ayant des enfants ne payent aujourd'hui pas d'impôt fédéral direct. Enfin, l'acceptation de l'initiative entraînerait des pertes fiscales importantes. Il s'agit donc, au final, d'une fausse bonne idée. ■

suite page 4 ▶



- ▶ **Spécialiste en entretien et protection anti-taches sur moquettes, tapis, mobiliers en tissu et cuir, double-rideaux et tentures murales**
- ▶ Service aux entreprises et particuliers, intervention sur place
- ▶ + de 600 clients sur le bassin genevois

022 301 73 01 www.procure-systems.ch info@procure-systems.ch

Proprement indispensable

suite de la page 3 ▶

Taxe sur l'énergie contre TVA: une expérience dont on se passera volontiers

Lancée en 2011 en période électorale par le parti Vert'libéral, le texte demande – comme son nom l'indique – de substituer une taxe sur l'énergie à la TVA. Il faut savoir qu'aujourd'hui, cette dernière fait rentrer plus de 22 milliards de francs dans les caisses de la Confédération, soit plus du tiers des recettes fiscales totales. Il est donc clair qu'il ne s'agit pas d'un changement anodin. Mais quelles seraient donc les incidences sur le quotidien des citoyens et des entreprises ?

Energies beaucoup plus chères

La première serait une hausse massive du prix des énergies non renouvelables. L'initiative prévoit en effet de taxer uniquement le pétrole, le gaz, le charbon et encore l'uranium. Selon l'étude Ecoplan 2013 mandatée par le Conseil fédéral, ces surtaxes pourraient atteindre près de 33 centimes par kilowattheure d'énergie primaire, soit, concrètement, environ 3 francs de plus par litre d'essence et 3.30 francs par litre de mazout. Les hausses seraient donc massives et frapperaient avant tout les ménages à faibles revenus et les entreprises actives dans l'industrie et le transport.

Financement incertain de la Confédération et des assurances sociales

En plus des problèmes induits par une hausse massive du prix des énergies, l'initiative comporte une erreur fondamentale de raisonnement et de conception, à savoir le fait de remplacer la TVA par une taxe sur l'énergie. Ces deux prélèvements ne poursuivent absolument pas le même objectif, l'un visant à abaisser la consommation d'énergie, l'autre à financer l'Etat. Il est illusoire de croire que l'on pourra concilier la taxe sur l'énergie avec des finances publiques saines et durables. Car si la consommation d'énergies issues de sources non renouvelables diminue – ce qui est le but premier du texte – alors les recettes fiscales régresseront en parallèle. L'initiative revient donc à rendre les recettes fiscales de la Confédération et les retraites dépendantes de la consommation d'énergies non renouvelables. Le taux de la taxe serait de ce fait déterminé en fonction des besoins financiers de la Confédération, quitte à appliquer des pourcentages bien au-delà du niveau nécessaire au mécanisme d'incitation.

Or une véritable taxe incitative – du moins dans le sens de chercher à influencer le comportement des individus – ne peut pas constituer une source de revenu stable et régulière. Son montant devrait dépendre des objectifs visés, et non pas de la nécessité d'assurer le budget de l'Etat. Les recettes d'une taxe d'incitation devraient d'ailleurs être immédiatement et directement redistribuées à la population et aux entreprises, comme c'est le cas aujourd'hui de la taxe CO₂.

Compétitivité des entreprises mise à mal

Les entreprises suisses seraient elles aussi les principales concernées par cette taxe sur l'énergie. Alors que le fardeau de la TVA pèse aujourd'hui sur les consommateurs finaux, les entreprises pouvant récupérer la TVA payée, la taxe sur l'énergie viendrait directement grever les coûts de production de l'industrie helvétique. Seule solution : répercuter cette surtaxe sur les prix de vente, au risque certain de perdre en compétitivité. Alors que les perspectives pour le secteur de l'exportation sont moroses, ce serait une tuile quand



on pense aux efforts déployés par les acteurs économiques et politiques pour sortir de l'ornière du franc fort. Combinée à d'autres projets politiques amenant un lot d'incertitudes, comme la Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), la stratégie énergétique 2050 et l'application de l'initiative du 9 février, la taxe sur l'énergie viendrait encore affaiblir la compétitivité de la place économique suisse. Et ceci est sans compter le tourisme d'achat qui pourrait encore se renforcer avec des prix à la pompe comparativement très bas dans les pays limitrophes et un euro fortement dévalué. Cela serait d'autant plus dommageable pour les régions frontalières comme Genève.

Enfin, il est intéressant, voire inquiétant, de relever que les auteurs de

l'initiative ont prévu au deuxième alinéa du texte que, « aux fins de prévenir de graves distorsions de concurrence, la loi peut prévoir une taxe sur l'énergie grise ».

Faut-il donc en déduire que les Vert'libéraux se rendent compte des « graves » problèmes que leur taxe impliquerait pour l'économie et les finances publiques ? Et que dire de la complexité bureaucratique induite par une taxe sur l'énergie grise, que ce soit pour la détermination de la méthode de calcul, du mode de perception ou encore de la compensation à la frontière. Inutile de préciser que, loin d'enlever la lourdeur bureaucratique de la TVA, argument principal des partisans, elle introduirait au contraire une gigantesque usine à gaz. ■

Loi sur la police

La nouvelle loi cantonale sur la police a pour but d'achever une réforme de la police entamée en 2010. Elle procède à une refonte de l'architecture institutionnelle de la police, modernisant ainsi son fonctionnement afin de lui permettre de répondre au mieux aux défis sécuritaires de notre temps. Il sera ainsi créé de nouveaux corps de police et les modalités du service, de même que les conditions sociales (âge de la retraite, procédure d'avancement, etc.) seront précisées.

Acceptée par le Grand Conseil en septembre 2014, la loi se voit opposer un référendum. Les référendaires craignent une remise en cause de certains avantages sociaux et soulignent que l'obligation de la nationalité suisse n'est pas précisée dans la loi. Il convient toutefois de relever que le Conseil d'Etat a procédé depuis à une modification réglementaire imposant la nationalité suisse aux fonctionnaires de police. Une réponse a donc déjà été apportée à une des revendications princi-

pales des milieux référendaires. La CCIG recommande l'acceptation de la loi. La sécurité constitue en effet une condition cadre essentielle pour les entreprises. Une économie florissante ne peut se développer pleinement que si l'Etat de droit est solide. De même, la sécurité physique constitue un facteur d'attractivité pour Genève qu'il convient d'assurer. Il est donc important que les activités de police puissent reposer sur un cadre légal adapté aux défis actuels. ■

Recommandations de vote de la CCIG

Votation fédérale

Acceptez-vous l'initiative populaire « Aider les familles ! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt » ? NON

Acceptez-vous l'initiative populaire « Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie » ? NON

Votation cantonale

Acceptez-vous la loi sur la police (LPol) (F 1 05 – 11228), du 9 septembre 2014 ? OUI

EY
Building a better working world

Oser - pour apprendre et grandir
Idéalement, les entreprises ne devraient jamais cesser de croître. Nous les accompagnons pour prospecter de nouveaux marchés, s'adapter aux nouveaux besoins de leurs clients, renforcer leur compétitivité et développer des structures durables.
www.ey.com/ch/betterworkingworld

"EY" refers to Ernst & Young Ltd, Basel, a member firm of Ernst & Young Global Limited, London, a UK company limited by guarantee. ED 0915.

CCIG

Mettez en valeur votre savoir-faire !

Vous souhaitez élargir votre clientèle, développer vos affaires, mettre en valeur vos produits et services et gagner en visibilité ?



Forts d'une soixantaine d'événements organisés annuellement, dont les deux principaux attirent entre 600 et 900 participants, les collaborateurs de la CCIG jouissent d'une solide expérience, qu'ils mettent au service des membres lors des séminaires d'entreprise, en assurant un accompagnement complet :

- sélection des entreprises à inviter dans la base de données Swissfirms (recensant toutes les entreprises membres des Chambres de commerce suisses) selon les critères choisis avec vous ;
- annonce du séminaire dans le mensuel CCIGinfo (3500 ex.), la newsletter e-ccig (3500 destinataires) et sur notre site web ; inscription à l'événement sur notre site ;
- mise à votre disposition de nos locaux pour le séminaire ; accueil et enregistrement des participants assurés par la CCIG ;
- diffusion d'un questionnaire d'évaluation vous permettant d'apprécier la qualité et l'utilité de votre présentation ;

• compte rendu du séminaire dans le CCIGinfo (en principe rédigé par la CCIG).

Témoignage de Luigi Schiattino, directeur adjoint Swiss Life
 « Dans le cadre du projet fédéral de réforme sur la prévoyance, nous souhaitons organiser une table ronde dans un endroit bien situé, pouvant accueillir facilement une cinquantaine d'invités et plusieurs orateurs. Nous avons été ravis de pouvoir compter sur l'accueil et le professionnalisme de la CCIG. Nous avons ainsi pu bénéficier d'une organisation clé en main, appréciée tant par les organisateurs que par les participants. De la gestion des inscriptions à l'accueil de nos invités, en passant par la mise en place d'une salle de séance lumineuse et moderne et d'un apéritif dînatoire, nos attentes ont été comblées. Nous avons été heureux de pouvoir compter sur l'efficacité, la disponibilité et la gentillesse des interlocuteurs de la CCIG pour notre manifestation. »

■ POUR EN SAVOIR PLUS contactez M. Sonam Bernhard, tél. 022 819 91 24

Nouveaux membres

La CCIG souhaite la bienvenue aux nouveaux membres admis le 19 janvier 2015 lors de la séance de son Conseil.

ASSOCIATION GENEVOISE DES DIABÉTIQUES
 Prévention du diabète
www.diabete-geneve.ch

BARRY ROGLIANO SALLES (GENÈVE) SA
 Affrètement maritime

CABINET D'EXPERTISE ET DE RESTAURATION D'ART
 Art, tableaux, objets d'art, vente, expertise et restauration

CERFI SA
 Informatique
www.cerfi.ch

CGN COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION
 Développement, exploitation et gestion d'une flotte de bateaux sur le Léman
www.cgn.ch

CGR – FIDUCIAIRE S.à.r.l.
 Fiduciaire

CHAMBRE DE PROMOTION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE SUISSE – R.D. CONGO
 Chambre de commerce
www.cpsc.ch

CHANEL SA GENÈVE
 Horlogerie

CLEANING SERVICE SA
 Nettoyage
www.cleaning-service.ch

CSTI SA
 Hébergement informatique
www.csti.ch

ENNEAS S.à.r.l.
 Conseils en entreprise
www.enneas.com

EUREX SUISSE SA
 Fiduciaire
www.eurexsuisse.com

EXPERTAUDIT SA
 Fiduciaire

FONDATION FOYER-HANDICAP
 Environnement du handicap
www.foyer-handicap.ch

FRILAB SA
 Laboratoire pharmaceutique
www.frilab.ch

GARAGE LORY SA
 Commerce automobile
www.garagelory.ch

HÔTEL BEST WESTERN PORTE SUD DE GENÈVE
 Tourisme d'affaire
www.bestwesterngeneve.com

IAM CYCLING SA
 Cyclisme
www.iamcycling.ch

INITIUM CONSULTING GENÈVE S.à.r.l.
 Recrutement, services RH
www.initium-consulting.com

KRESS OPTICIENS SA
 Opticien – Vente
www.kress-optic.ch

LA FABRIQUE DU TEMPS LOUIS VUITTON SA
 Industrie horlogère

LBC LUXURY BRAND COMMUNICATIONS S.à.r.l.
 Agence de conseils en communication

LUTZ & PARTNERS S.à.r.l.
 Ressources humaines
www.lutzpartners.com

MANAGEMENT JOINT TRUST SA
 Finance
www.mjt.ch

MSC CROCIERE SA
 Organisation de voyages, croisières
www.msccruises.com

NOVATIVE SA
 Solution globale pour les RH
www.novative.com

OTSUKA SA
 Pharmaceutique
www.otsuka.ch

QOSIT SA
 Informatique
www.qosit.ch

R.HENRY, BRANDSTORM
 Promotion de l'architecture de marques
www.thebrandstorm.com

SAENTYS COMMUNICATIONS Ltd Succursale de Genève
 Marketing, publicité, design
www.saentys.com

SKILLSPOTTING SA
 Ressources humaines
www.skillspotting.com

STEPHAN LETERRIER SWISS ASSET MANAGEMENT S.à.r.l.
 Finance
www.slsam.ch

SWISSLIFE JACQUES RAEMY
 Prévoyance professionnelle et privée

TAXPORT SWITZERLAND SA
 Consultant en TVA étrangère
www.taxport-switzerland.com

WORLD TRADE CENTER (GENEVA)
 Immobilier, services commerciaux
www.wtc-geneva.ch

Sponsors



Co-sponsors



Partenaires



2015

Une expérience unique à 50 minutes de Genève !




megève

DOMAINE SKIABLE





PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 2015

L'îlot de croissance suisse est-il à l'abri des lames de fond ?

Avec une croissance du PIB de 1,8 % en 2014, la Suisse a continué de se distinguer de ses voisins – à titre de comparaison, celle de la zone euro devrait s'établir à 0,9 %. On ne manquera pas de relever toutefois qu'en décembre 2013, le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) anticipait une augmentation de 2,4 %. On aura, en définitive, été assez loin du compte.

Depuis quelques années, la consommation intérieure constitue un socle de croissance pour notre économie, qui devrait pouvoir s'appuyer encore sur la hausse démographique et des taux d'intérêts bas. L'abolition du taux plancher fait néanmoins craindre qu'une partie de cette consommation ne se mue en tourisme d'achat, d'autant qu'on estime que 70 % de la population vit à une demi-heure d'une frontière.

Comme l'a montré notre Enquête conjoncturelle d'automne¹, la marche des affaires en 2014 a été, sinon excellente, du moins satisfaisante pour plus de 80 % des entreprises interrogées. Dans l'industrie, la situation a été jugée nettement meilleure qu'en 2013. On a constaté également que plus une entreprise exporte, plus elle est satisfaite.

L'optimisme tend toutefois à se modérer pour les prévisions au-delà du second semestre de 2015. Ainsi, l'érosion des hausses réelles de salaires reste lente mais tenace, tandis que l'évolution de la masse salariale fléchit. Par ailleurs, le frein à l'immigration, voté par le peuple le 9 février 2014, a commencé à peser sur le recrutement de personnel étranger.

Une nouvelle donne ?

Cataclysme ou simple catastrophe, le renchérissement subit du franc suisse face à l'euro ne sera évidemment pas sans conséquences. Les prévisions de croissance du PIB pour 2015 ont été naturellement revues à la baisse, dans des proportions fort variables. Le plus pessimiste, le KOF, qui voyait une croissance de 1,9 % avant l'abolition du taux plancher, pense à présent que le PIB accusera

une baisse de 0,5 % pour l'ensemble de 2015, après une récession se manifestant au cours de l'été. BAK-BASEL imagine « seulement » une contraction de 0,2 %. L'industrie des machines et l'hôtellerie devraient être les branches les plus fortement affectées par le franc fort.

« Un clou chasse l'autre », dit le proverbe, et c'est peut-être bien ce qu'a été la décision de la BNS. Car de nombreux économistes estiment que l'abolition du taux plancher aura des conséquences moins profondes que celles du frein à l'immigration. N'oublions pas non plus que 2015 sera le premier exercice complet d'application de la loi fiscale américaine « Foreign Account Tax Compliance Act » (FATCA), qui fournira aux Etats-Unis des informations sur tous les comptes détenus à l'étranger par des contribuables américains. Certes, seul le secteur bancaire en subira l'impact, mais quel impact ! L'application de ces dispositions devrait coûter entre 20 et 50 dollars par compte en banque ou 300 millions de francs pour les banques suisses.

Genève se maintient en forme

L'économie genevoise est connue pour être plus dynamique que celle des autres cantons, même si elle est également plus volatile. A la différence de la Suisse, davantage tournée vers la zone euro, les affaires des entreprises genevoises se traitent plutôt en dollar ; toute appréciation du billet vert, comme la parité brièvement retrouvée début janvier, nous est donc très favorable. Le négoce des matières premières et la finance pèsent de tout leur poids dans l'économie genevoise et tous deux sont affectés par les conditions

adverses décrites plus haut. Quant à l'horlogerie-bijouterie, il semble qu'elle ne doive pas souffrir du franc fort dans la mesure où, dans notre canton, elle s'adresse exclusivement à un segment de clientèle constituée de High Net Worth Individuals, qui ne s'émeuvent guère de fluctuations de 15 %.

Si l'année 2014 a été bonne pour la chimie fine, autre secteur important à Genève, 2015 s'annonce plus compliquée, avec une croissance en valeur. Pour l'industrie, l'année à venir devrait ressembler à 2014, relativement bonne, du fait notamment des faibles coûts des matières premières. Le franc fort est susceptible de changer radicalement la donne dans ce secteur.

L'an dernier, la croissance du PIB cantonal a été de 2,2 % (contre une prévision de 2,7 %)². Qu'en sera-t-il pour 2015 ? Les prévisions actuellement disponibles, calculées avant l'abolition du taux plancher, tablent sur une tendance comparable à 2014 : 2,8 % pour la BCGE, 2,3 % pour le Groupe de perspectives économiques.

Genève peut compter sur ses capacités d'innovation pour surmonter cette passe difficile. Quatrième canton le plus favorable à la création d'entreprise, il jouit d'un excellent taux de survie des nouvelles entreprises, qui dépasse 50 % après cinq ans³. Mais ces caractéristiques ne dépendent pas du seul esprit d'entreprise : les conditions cadre – non seulement la fiscalité ou l'aménagement –, mais aussi les conditions propres à la génération de clusters d'excellence doivent être au rendez-vous. Les autorités doivent y être attentives, tout particulièrement en ces périodes d'incertitude. La CCIG ne manquera pas de le leur rappeler. ■

CCIG COMPTE RENDU

Midi de la Chambre du 22 janvier 2015



De g. à dr. : Brian Johnston et Jarina Hasi, Active Languages ; Mina Michal, Smart Performance ; Léonore Janin Cancian, Rêves Suisse ; Anne-Christine Duss, Atelierssud ; Bénédicte Therre, Aiguillage Entreprise & Humain ; Daniel Roux, Aton Développement SA.

Active Languages est une école de langues privée fondée en 1996 à Genève. Centre d'apprentissage novateur et dynamique, elle est spécialisée dans la formation continue pour les entreprises et les particuliers. www.alswiss.ch

Depuis 2001, le cabinet **Aiguillage Entreprise & Humain** s'est développé autour d'un objectif central : amener ses clients à cerner le fonctionnement de leur personnalité, les aider à cibler leurs atouts et leurs aptitudes afin de définir au mieux leurs domaines de compétences et d'évolution, de définir clairement leur place et d'atteindre leur but avec assurance, dans une démarche individuelle ou dans le cadre d'une équipe. www.aiguillage.ch

Etablie à Genève, **atelierssud** est spécialisée dans la création de sites internet et apporte à ses clients une réflexion sur la cohérence de leur communication en étudiant l'ensemble de leurs outils. Elle établit leur profil afin de leur apporter une identité visuelle unique, tout en les dotant d'un outil de pointe et en augmentant leur visibilité sur les moteurs de recherche. Elle propose une formation personnalisée pour une gestion autonome du contenu. www.atelierssud.ch

Créée en 1998, **Aton** évolue dans le domaine du développement et de la promotion immobilière. Basée

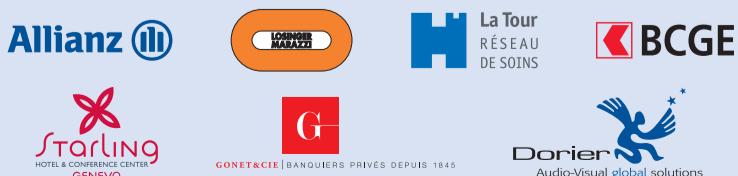
au Grand-Saconnex avec des bureaux à St-Légier et Sion, son équipe est active en Suisse romande. Elle développe des projets immobiliers dont elle assume la promotion, de l'acquisition du terrain jusqu'à la vente, tant pour des logements vendus en PPE ou à des investisseurs que pour des immeubles administratifs et commerciaux. www.atonsa.ch

Rêves Suisse, association à but non lucratif reconnue d'utilité publique, a pour mission de réaliser les rêves d'enfants et d'adolescents souffrant de maladie, d'un handicap ou rencontrant des difficultés familiales ou financières. Plus que tout autre, ces jeunes ont besoin de réaliser des projets qui les stimulent et leur donnent la force de se battre : rencontrer Eva Longoria ou Gad Elmaleh, se faire relooker à Paris, visiter un parc d'attractions. www.reves-suisse.ch

Le stress négatif coûte très cher aux entreprises : baisse de performance, absentéisme, erreurs, conflits, accidents et maladies. Forte de 20 ans d'expérience, **Smart Performance**, spécialisée dans le développement organisationnel et la gestion du stress, intervient au niveau individuel et des équipes pour améliorer la performance et la qualité du travail tout en éliminant le stress négatif. www.smart-performance.org

Merci à nos partenaires 2015

Sponsors



Co-sponsors



Partenaires



2015

150^e ANNIVERSAIRE DE LA CCIG

1865 CENT CINQUANTE ANS 2015

Extraits du Rapport de la Chambre de Commerce de Genève

Etat du Commerce et de l'Industrie du Canton de Genève pendant l'année 1865

Horlogerie, bijouterie et pièces à musique

L'année 1865 a commencé sous de très fâcheux auspices pour ces trois branches de notre principale industrie. Mais le rétablissement de la paix en Amérique a amené beaucoup de commandes à nos fabricants d'horlogerie et pièces à musique dans la seconde moitié de l'année. [...]

L'industrie des pièces ou boîtes à musique a pris une grande extension dans notre ville depuis quelques années et particulièrement pendant la dernière. Il y a là un élément de prospérité dont notre pays ressentira les bons effets prochainement. [...]

Bois, charbons, matériaux de construction

Les constructions ayant éprouvé depuis deux ou trois ans un ralentissement assez général, les matériaux qu'elles nécessitent ont donné lieu à peu d'affaires. Cependant, nous devons signaler la production de la chaux comme en grand progrès dans notre canton, grâce à l'emploi du coke dans les fours au lieu du bois. Cela a été une innovation très utile à plusieurs égards. [...]

Denrées coloniales, drogueries et tabacs

Notre ville, il y a quelques années, était une véritable place de commerce pour les denrées coloniales et, elle seule, desservait toute l'ancienne Savoie. L'annexion, en lui enlevant une grande part de ses affaires extérieures, a considérablement réduit son importance et, depuis lors, Genève est restée stationnaire. [...]

La zone fait au commerce de détail une concurrence redoutable; elle fournit aux habitants du canton, voisins de la frontière, les denrées coloniales à un prix inférieur à celui que peuvent demander les maisons de notre ville qui ont acquitté les droits de douane. Pour les sucres, par exemple, la contrebande est continuelle et nos commerçants ne peuvent lutter avec les magasins de la zone qui les vendent toujours avec la différence du droit d'entrée de 3 fr. 50 par %. [...]



Genève à l'époque de la fondation de la Chambre. En médaillon: Ernest Pictet, fondateur et premier président

Céréales, vins et autres spiritueux

L'année 1865 n'a pas été en général favorable au commerce de ces produits dont il y a eu cependant le plus souvent abondances sur notre marché. La production des vins, en particulier, prend un grand développement dans notre canton.

Malheureusement leur écoulement en dehors, dans le canton de Vaud, est, à l'heure qu'il est, impossible du moment que les vins ont été encavés dans la Ville de Genève. Celle-ci n'a pas en effet trouvé jusqu'à présent un moyen pratique qui lui permette de constater, en toute sûreté de conscience, l'identité de ces vins comme produits suisses, au moment de leur sortie et qui ait en même temps paru suffisant aux autorités vaudoises. [...]

En ce qui concerne le commerce des céréales, il a été, à plusieurs reprises, exprimé le désir, par ceux qui s'y livrent, qu'il pût être créé dans notre ville une Halle aux blés, ayant le droit de port franc. C'est

une innovation qui présenterait de très grands avantages pour notre place et la Chambre de Commerce s'empresse d'appuyer [...]

Tannerie, boucherie, cordonnerie

L'année 1865, dans son ensemble, n'a pas été favorable à la vente du cuir pour semelle, mais la seconde moitié de cette année a été signalée par une reprise des affaires en peaux de veaux pour l'exportation. L'année a été bonne pour les deux industries de la boucherie et de la cordonnerie.

Un marché au bétail régulier a été établi depuis peu aux abords de notre ville. Il se tient à Plainpalais tous les lundis et le premier lundi de chaque mois, il prend une importance qui lui vaut la qualification de foire. [...]

Tissus et draperies

Le commerce de tissus, pris dans le sens le plus étendu, n'a pas été en général prospère dans notre canton, ni en 1865, ni pendant plusieurs années précédentes.

Il faut chercher la raison principale de cet état de choses dans ce fait-ci: c'est que Genève, comme centre d'approvisionnement des contrées voisines, a vu sa sphère d'activité considérablement diminuée depuis l'annexion de la Savoie à la France. En effet, ce débouché important pour notre marché nous a été dès lors fermé ou à peu près et le traité de commerce conclu avec ce dernier pays est bien loin de nous le rouvrir. [...]

Papeterie, imprimerie, librairie

L'année 1865 n'a rien offert de sailant dans ces branches de l'industrie et du commerce de notre canton, sauf toutefois l'entrée en vigueur du traité de commerce avec la France, qui sera probablement favorable à la

librairie, mais dont les effets n'ont pu se faire encore beaucoup sentir. A propos de la papeterie, il n'est pas hors de place de signaler ici l'invention du papier fabriqué avec la sciure de bois. Ce procédé nouveau et encore imparfait acquerra peut-être de l'importance dans l'avenir. [...]

Métaux, fabrication de machines, quincaillerie

L'année 1865 a été défavorable à ces branches de l'industrie et du commerce genevois. Loin de profiter du traité de commerce avec la France comme elles l'avaient espéré, elles en ont au contraire souffert à plusieurs points de vue. [...]

Nous avons au contraire à regretter la disparition d'une industrie nouvelle qui avait paru devoir réussir dans notre canton, celle de la fabrication des armes. Malheureusement la société, qui avait été formée dans ce but, a dû s'arrêter par suite de circonstances financières étrangères à cette branche spéciale de ses travaux, car la fabrication des armes était par elle-même rémunératrice et de nature à prendre un développement utile à l'intérêt général de notre population.

En terminant ce court exposé de l'état de notre commerce et de ses vœux, la Chambre de Commerce saisit cette occasion de remercier le Conseil de la Confédération. En particulier, la conclusion de traités de commerce avec la plupart des Etats limitrophes ne saurait être, en somme, qu'avantageuse à l'intérêt général. Mais ce système, pratiqué partout aujourd'hui, n'est cependant bon qu'à cette condition-ci, c'est qu'on ne perde pas de vue qu'il ne doit être, après tout, qu'un système de transition, qu'un acheminement au mode de vivre international connu sous le nom de « libre-échange ». ■

La CCIG remercie



VACHERON CONSTANTIN

Manufacture Horlogère. Genève, depuis 1755.

sponsor principal de son 150^e anniversaire.

AGENDA

Midi de la Chambre

Organisée une fois par mois dans les locaux de la CCIG, cette rencontre a pour but la mise en relation

d'affaires. Lors de chaque Midi, six entreprises membres se présentent à une cinquantaine de participants.



Judi 12 mars 2015 de 12h30 à 14h à la CCIG (accueil dès 12h)
Venez assister à la présentation des entreprises suivantes:

PROTECTAS SA

CAP CONSEIL EN AFFAIRES PUBLIQUES

LOYCO SA

UMDASCH SHOP FITTING AG

BLOOM,
VINCENT KIMPE

WEALTHINGS SA

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS www.ccig.ch (Agenda des événements)

NOUVEAU

Guide du créateur d'entreprise

L'édition 2015 de cette publication a paru. Elle s'adresse à ceux qui souhaitent créer une entreprise dans le canton de Genève et qui sont à la recherche des informations et conseils essentiels à la phase de démarrage.

Le nombre de créateurs d'entreprise anglophones étant élevé à Genève, le guide a été traduit en anglais et les quatre chapitres les

plus demandés – *legal forms, foreign staff, taxes et work and social insurance* – adaptés.

Le guide, dans sa version française et anglaise, peut être consulté sur le site de la CCIG, www.ccig.ch, rubrique « Toutes les publications ».



PAS ENCORE MEMBRE ?

La CCIG a pour mission d'assurer une économie forte et de promouvoir ses membres. Avec plus de 2000 entreprises membres, de toutes tailles et tous secteurs, elle rassemble plus des trois quarts des emplois privés du canton. Indépendante de l'Etat, son autonomie et sa représentativité en font le porte-parole de l'économie face aux autorités publiques.

Si vous souhaitez bénéficier des services de la CCIG, devenez membre sans tarder! www.ccig.ch – tél. 022 819 91 11.



Et pour retrouver et partager l'actualité politique et économique, rendez-vous sur notre page Facebook



IMPRESSUM

CCIGinfo

Bulletin d'information de la CCIG.
Paraît 11 fois par an, 3500 exemplaires

Responsable d'édition:
Alexandra Rys

Rédaction:
Fabienne Delachaux, Charles Lassauce,
Marie-Louise Possa, Marc Rädler,
Alexandra Rys

Publicité:
Promoguide SA - Tél. 022 809 94 92

Informations: publications@ccig.ch

Conception: ROSS graphic design

Impression:
Atar Roto Presse SA, Satigny

imprimé en
suisse



Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

4, boulevard du Théâtre - 1204 Genève

Adresse postale

Case postale 5039 - 1211 Genève 11
Tél. 022 819 91 11 - Fax 022 819 91 00



MIXTE
Papier issu de
sources responsables
FSC® C008839



Le réseautage productif: comment rencontrer l'autre

Vendredi 20 mars 2015 de 8h à 10h
CCIG, bd du Théâtre 4, Genève

Pour profiter efficacement de rencontres telles que vous les faites au Midi de la Chambre, mieux vaut disposer de quelques outils et avoir l'attitude du réseuteur. Au travers d'exercices pratiques, cet atelier vous permettra d'approcher des

contacts, nouveaux ou connus, de manière à construire et maintenir des relations d'échange et entraide mutuels. ■

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS
www.ccig.ch (Agenda des événements)

Rencontre du management durable

Luxe et développement durable: au-delà d'un effet de mode

Vendredi 27 mars 2015 de 12h à 14h
CCIG, bd du théâtre 4, Genève

Les Rencontres du Management durable poursuivent un objectif double: promouvoir le management durable et favoriser l'échange d'expériences concrètes entre entreprises. Leur organisation s'effectue en partenariat avec le Service cantonal du développement durable et la Haute Ecole de Gestion de Genève.

POUR PLUS D'INFORMATIONS: www.ccig.ch/rmd

Save the date

Transition énergétique dans les Villes

Mercredi 15 et jeudi 16 avril 2015

Centre international de conférences de Genève

Une conférence et une exposition pour, entre autres, sensibiliser aux efforts entrepris par la ville de Genève, le canton de Genève et l'industrie suisse dans la promotion

et l'institutionnalisation du développement durable. ■

POUR EN SAVOIR PLUS
www.greenorbis.ch

PATRIMONY
QUANTIÈME PERPÉTUEL

VACHERON CONSTANTIN

Manufacture Horlogère. Genève, depuis 1755.

Boutiques Vacheron Constantin à Genève:

Quai de l'Île 7 - Tél. 022 316 17 20 • Place de Longemalle 1 - Tél. 022 316 17 40

www.vacheron-constantin.com